



Menace mère départ étranger avec enfant

Par **trefle27**, le **09/09/2009** à **22:49**

Bonjour,

je suis séparé par jugement depuis 2008. Nous avons un enfant de 2 ans maintenant. Sa maman est étrangère (pologne).

Sur le jugement je paye une pension alimentaire de 450 euros étant donné que sa mère n'a pas de revenus suffisants.

Sur le jugement elle a obtenu la garde et j'ai mon fils un we sur 2 (+ vacances scolaire).

En pratique il n'en est rien car comme elle travaille le samedi (vendeuse de vêtements) et finit tard le soir je m'occupe de mon fils tous les we et vais à la crèche 3 soirs par semaine en semaine.

Je suis propriétaire d'un 2 pièces et mon fils et sa maman vivent dans un F1 en location.

Sa mère me menace de partir dans son pays car elle ne se voit pas vivre une éternité dans ce logement .

En a-t-elle le droit sachant que j'ai un droit de visite notifié par jugement ?

Surtout que je m'en occupe pratiquement autant qu'elle que dois-je faire car ces menaces sont épuisantes à la longue.

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2009** à **10:19**

Bonjour,

Saisissez le juge aux affaires familiales afin qu'il modifie, si nécessaire, les droits de visite et d'hébergement.